

# DOSSIER DE DEMANDE

DE LA PRIME FONDS AIR BOIS  
2018-2024

**Tu changes de poêle,  
tu touches  
1400 balles\* !**

CHANGEZ VOTRE APPAREIL  
DE CHAUFFAGE AU BOIS  
ET BÉNÉFICIEZ DE LA PRIME  
DE 1400€\* FONDS AIR BOIS

+ d'infos : [www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)

\*sous réserve de conditions de ressources

 **Asder**

**04 79 85 88 50**

[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)

Financé par

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADEME**  
  
AGENCE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

**haute**   
**savoie**  
le Département

## Pourquoi ?

- Le chauffage individuel au bois non performant est source d'émissions de particules fines dans l'atmosphère (les PM10 et les PM2,5), nocives pour la santé. Lors d'une journée type hivernale, les émissions du chauffage au bois peuvent atteindre 80% des émissions de PM10 dans l'air.
- Les installations de chauffage au bois antérieures à 2002 et les cheminées à foyer ouvert sont responsables de la majorité de ces émissions de particules. Aussi, les élus du Grand Anecy ont voté une aide à destination des particuliers pour le remplacement des appareils individuels de chauffage au bois non performants : le Fonds Air Bois. L'ADEME et le Département de la Haute-Savoie apportent leur soutien financier à ce dispositif.
- En changeant votre appareil de chauffage au bois, vous réalisez en plus des économies d'énergie.

## De quoi s'agit-il ?

- Le Fonds Air Bois vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois datant d'avant 2002 par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Cette aide est versée directement aux particuliers.  
\*Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.
- Le Fonds Air Bois est financé sur les 34 communes du Grand Anecy par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, par l'Ademe pour le compte de l'État et par le Grand Anecy.
- Dans le cadre d'une convention, le Grand Anecy a confié l'instruction des dossiers du Fonds Air Bois à l'ASDER (Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables), l'Espace Info Energie de la Savoie.

## Quelles sont les conditions pour obtenir la prime?

### ATTENTION

La commande, l'installation et la réalisation de l'ensemble des travaux (démontage, tubage...) doivent démarrer uniquement après acceptation de votre demande. L'ancien système de chauffage au bois doit être encore en place et en état de fonctionnement au moment du dépôt du dossier.

- Vous habitez l'une des 34 communes du Grand Anecy :  
Alby-sur-Chéran, Allèves, Anecy, Argonay, Bluffy, Chainaz-Les-Frasses, Chapeiry, La Chapelle-St Maurice, Charvonnex, Chavanod, Cusy, Duingt, Entrevernes, Epagny Metz-Tessy, Fillière, Groisy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Leschaux, Menthon-Saint-Bernard, Montagny-les-Lanches, Mûres, Nâves Parmelan, Poisy, Quintal, Saint-Eustache, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Saint-Sylvestre, Sevrier, Talloires Montmin, Veyrier-du-Lac, Villaz, Viuz-la-Chiesaz
- Votre logement est une résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans.  
(les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs avec locataires en résidence principale sont éligibles)
- Vous utilisez une cheminée à foyer ouvert ou un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière, chaudière, ...) qui est encore en place et en état de fonctionnement.
- Votre nouveau matériel doit disposer du label Flamme verte 7 étoiles (à minima) ou équivalent (ADEME).  
[www.flammeverte.org/appareils](http://www.flammeverte.org/appareils)  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  
recherche "registre NFV"
- Votre quotient familial est inférieur à 3500€ par mois.
- L'installation est réalisée par un professionnel reconnu garant de l'Environnement RGE (Quali'bois, Quali'ENR ou Qualibat Bois Energie). Liste des professionnels disponible sur [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr) et/ou sur [grandanecy.fr](http://grandanecy.fr)
- Aide complémentaire de 1 000 euros pour les foyers dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah\*\*.  
\*\* Agence nationale de l'habitat - [www.anah.fr](http://www.anah.fr)
- Vous vous engagez à détruire votre ancien appareil (sauf pour les foyers ouverts).

## Puis-je bénéficier d'autres aides ?

- La prime attribuée par le Grand Anancy dans le cadre du Fonds Air Bois est cumulable avec d'autres aides, telles que :
  - Ma prime Rénov'
  - L'éco-prêt à taux zéro
  - Le programme "Ma prime Rénov' Sérénité" de l'ANAH
  - Les aides d'Action logement

Pour plus d'information, demander conseil auprès de l'ASDER ou consulter le guide de l'ADEME téléchargeable sur [www.ademe.fr/aides-financieres-2020](http://www.ademe.fr/aides-financieres-2020)

### POUR TOUTE QUESTION



**Asder**  
**04 79 85 88 50**  
[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)

ASDER Maison des énergies - 124 rue du bon vent  
BP 99499 - 73094 Chambéry cedex 9  
Tél. 04 79 85 88 50  
[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)

Permanences téléphoniques du lundi au vendredi :  
9h-12h et 14h-17h, sauf le jeudi matin.

### POUR TOUT AUTRES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT (rénovation énergétique, adaptation...)



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
**04 50 09 99 32**  
[contact.hautesavoie@solihha.fr](mailto:contact.hautesavoie@solihha.fr)

SOLIHA Solidaire pour l'habitat  
70 avenue de France  
74000 Annecy  
Tél. 04 50 09 99 32  
[contact.hautesavoie@solihha.fr](mailto:contact.hautesavoie@solihha.fr)

Pour réduire vos factures d'énergie, améliorer votre confort ou adapter votre logement pour y vivre le plus longtemps possible, le Grand Anancy a mis en place deux types d'aides : "J'éco-rénove mon logement !" pour la rénovation énergétique et "Avec l'âge, j'aménage mon logement !" pour l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

Pour accompagner les ménages et copropriétés tout au long de leur projet, l'Agglomération a missionné l'opérateur SOLIHA qui pourra sur demande, se rendre sur place pour vous aider.

## Comment procéder ?

### AVANT LES TRAVAUX

#### 1 Je contacte l'ASDER et prends connaissance des conditions d'éligibilité au Fonds Air Bois

- Contacter l'ASDER par téléphone au 04 79 85 88 50 ou par mail : [fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)
- Ou télécharger le dossier de demande d'aide sur [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr).  
Vous pouvez également le retirer :
  - > au siège du Grand Anancy  
à Anancy - 46 avenue des îles / 04 50 63 48 48
  - > dans l'un des 3 relais territoriaux du Grand Anancy
    - à Alby-sur-Chéran - 363, allée du collège / 04 50 68 11 99
    - à Fillière (Thorens-Glières) - 300 rue des Fleuries / 04 50 22 43 80
    - à Saint-Jorioz - 225 route de Sales / 04 50 68 54 43

#### 2 Je fais établir un ou plusieurs devis par un professionnel

- Ces devis doivent répondre aux conditions nécessaires présentées en page précédente (modèle de devis en annexe 2).  
Ne signez pas de devis avant d'avoir reçu le courrier d'accord pour le démarrage des travaux (étape4).

#### 3 Je constitue mon dossier de demande et l'envoie\* une fois complet à l'ASDER

- Votre dossier doit comprendre :
  - La lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois (Annexe 1)
  - Le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
  - La déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
  - La fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
  - L'avis complet de taxe foncière\*\*
  - La photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
  - La copie du dernier avis d'imposition ( uniquement pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah.)
  - L'attestation de quotient familial ou la copie du dernier avis d'imposition de toutes les personnes composant le foyer (afin de calculer votre quotient familial)

\*Envoi possible du dossier par mail ou voie postale (coordonnées en page suivante).

\*\*Cas particuliers :

- Si vous êtes propriétaire bailleur : joindre la taxe d'habitation du locataire

- Si vous êtes nouvel arrivant : transmettre une attestation de domicile ( copie acte notarié ou bail + RIB à votre nouvelle adresse )

## ATTENTION

## DÉBUT DES TRAVAUX

Si les travaux sont réalisés ou si la commande du matériel est passée avant acceptation de la demande, la prime ne pourra pas être versée. Un contrôle pourra être réalisé au domicile pour vérifier le respect des critères du dispositif et notamment la présence de l'ancien appareil de chauffage au bois, en état de fonctionnement, en place dans le logement.

### 4 J'attends le courrier m'informant de l'acceptation de ma demande

- Sous un délai de 15 jours (si votre dossier est complet dès le départ) et après l'étude des pièces et de la recevabilité de celui-ci, vous recevrez un courrier vous informant de l'acceptation de votre demande et de l'éligibilité de votre dossier.
- Seulement après avoir reçu ce courrier, vous pouvez signer le devis, acheter le nouvel appareil et commencer les travaux y compris la dépose de l'ancien appareil.
- Vous disposez alors de 18 mois à partir de la réception du courrier pour réaliser les travaux et transmettre à l'ASDER la demande de versement de la prime Fonds Air Bois.

## FIN DES TRAVAUX

### 5 À la fin des travaux, j'envoie ma demande de versement

- Documents à renvoyer à l'ASDER :
  - La lettre de demande de versement de la prime (Annexe 5)
  - La copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la classe flamme verte du matériel installé.
  - La photo du matériel à remplacer, appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
  - Un certificat de destruction (Annexe 7) si vous l'apportez vous-même dans une déchèterie privée ou chez un recycleur ou une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un dépôt en déchèterie privée ou d'un foyer ouvert qui aurait été cassé.
  - Votre relevé d'identité bancaire

## ZOOM SUR

### L'ÉLIMINATION DE L'ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE

*Afin de nous assurer que l'ancien appareil de chauffage ne puisse pas être réutilisé, une preuve de son élimination doit être fournie au Grand Anancy. Cette élimination peut être effectuée par l'installateur ou par un particulier. Dans tous les cas, il est à noter que le dépôt ne pourra pas être fait en déchèterie publique mais uniquement auprès de collecteurs privés (liste indicative en annexe 8). Le particulier qui souhaite y déposer son ancien appareil est invité à contacter au préalable l'entreprise pour connaître les modalités de dépôt.*

### 6 J'obtiens le versement de ma prime dans un délai de 3 mois

- Si votre dossier de demande de versement est complet, un courrier vous sera envoyé pour vous informer de l'attribution de votre prime. Le règlement de la prime fera l'objet d'un virement bancaire du Grand Anancy sur le compte du bénéficiaire des travaux dans un délai de 3 mois maximum après réception du courrier.

## EN RÉSUMÉ



**1**

Contact préalable avec l'ASDER et vérification de l'éligibilité



**2**

Réalisation des devis par un professionnel



**3**

Envoi du dossier de demande d'aide à l'ASDER



**4**

Après instruction (15 jours si dossier complet),  
réception d'un courrier d'acceptation de la demande

**Commande et travaux**



**5**

À la fin des travaux (18 mois maximum après acceptation  
du dossier, envoi de la demande de versement



**6**

Réception d'un courrier du Grand Anancy  
informant de l'attribution de la prime



**VERSEMENT DE LA PRIME**  
(3 mois maxi après réception du courrier)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse principale : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... E-mail : .....

FONDS AIR BOIS ASDER  
Maison des énergies  
124 rue du bon vent  
BP 99499  
73094 Chambéry cedex 9

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Objet :** Remplacement d'un appareil individuel de chauffage au bois /  
demande d'ouverture d'un dossier de demande de subvention

Madame la Présidente du Grand Anecy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires à l'ouverture de mon dossier de demande de subvention pour le remplacement d'un appareil indépendant de chauffage au bois :

- la présente lettre de demande d'ouverture du dossier de demande de la prime Fonds Air Bois
- le devis avec engagement du professionnel (Annexe 2)
- la déclaration sur l'honneur à remplir par le demandeur (Annexe 3)
- la fiche de renseignements obligatoires à remplir par le demandeur (Annexe 4)
- l'avis complet de taxe foncière
- l'attestation de quotient familial inférieur à 3500€ par mois ou les copies des derniers avis d'imposition de tous les membres du foyer
- la photo du matériel à remplacer : appareil si possible en fonctionnement, photo prise avec un angle large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- la copie du dernier avis d'imposition, uniquement pour les personnes dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de l'Anah.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**DONNÉES RELATIVES AU DEMANDEUR** (à remplir par le demandeur / bénéficiaire)

Nom et prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Tél : ..... E-mail : .....

**ADRESSE DU LOGEMENT SI DIFFÉRENT (POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS)**

Nom de l'occupant : .....  
 Adresse : .....  
 Tél : ..... E-mail : .....

**DEVIS**

**INSTALLATEUR**

Nom de l'entreprise : .....  
 Nom du signataire : .....  
 N° RM, RCS ou SIREN : .....  
 Qualification ( nature et n°) : .....  
 Tél : .....  
 E-mail : .....

**FOURNISSEUR si différent de l'installateur**

Nom de l'entreprise : .....  
 Nom du signataire : .....  
 N° RM, RCS ou SIREN : .....  
 Qualification ( nature et n°) : .....  
 Tél : .....  
 E-mail : .....

|  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| Type d'appareil à remplacer<br><input type="checkbox"/> Cheminée à foyer ouvert <input type="checkbox"/> Insert/foyer fermé <input type="checkbox"/> Poêle <input type="checkbox"/> Cuisinière à bois<br><input type="checkbox"/> Chaudière à bois<br>Démontage  | € HT                                  |
| Élimination en déchèterie  | € HT                                  |
| Type d'appareil neuf<br><input type="checkbox"/> Insert/foyer fermé <input type="checkbox"/> Poêle <input type="checkbox"/> Cuisinière à bois <input type="checkbox"/> Chaudière à bois<br>Type d'énergie : <input type="checkbox"/> Bois-bûches <input type="checkbox"/> Granulés <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/> Plaquettes<br>Marque : ..... Modèle : .....<br>Puissance nominale (KW) : .....<br><input type="checkbox"/> Labellisé Flamme verte 7 <input type="checkbox"/> Équivalent Ademe | € HT                                  |
| Fournitures et équipements <i>directement liés à l'installation (ex : hotte, grilles dallage...)</i>   | € HT                                  |
| Tubage   | € HT                                  |
| Main d'œuvre<br>Tarif horaire : ..... Temps passé : .....  | Coût total de la main d'œuvre<br>€ HT |
| <b>TOTAL HT</b>  | <b>€ HT</b>                           |
| <b>Taux de TVA</b>   | <b>%</b>                              |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>€ TTC</b>                          |

- Je certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002
- Je prends connaissance que mon client ne pourra pas bénéficier de la prime Fonds Air Bois, si j'accepte sa commande ou si je commence les travaux avant que celui-ci reçoive le courrier de validation de son dossier
- Je m'engage à être à jour de la certification RGE lors de la facturation du nouvel appareil
- J'ai signé la charte d'engagement des professionnels dans le cadre du Fonds Air Bois
- Je certifie sur l'honneur avoir réalisé le dimensionnement du conduit de fumée conforme à la norme en vigueur (EN 13384-1; NF DTU 24-1) ou aux prescriptions du fabricant de l'appareil (logiciel ou abaqué)
- Je m'engage à proposer à mon client la reprise pour élimination de son ancien appareil et le cas échéant à fournir une attestation d'élimination "Cerfa 14012-01" (cf annexe 6). Une liste de points de collecte est proposée dans la charte d'engagement
- Je déclare ces informations exactes

Fait à : ..... le : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature et cachet de l'installateur

Signature et cachet du fournisseur (si différent)

Je soussigné(e) : nom et prénom : .....

- 1  Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002
- 2  Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche en annexe 4 sont exacts
- 3  M'engage à éliminer ou à faire éliminer l'ancien appareil et à fournir soit une attestation d'élimination de l'ancien appareil "Cerfa 14012-01" (annexe 6) si l'installateur assure la reprise, soit un certificat de destruction rempli par un recycleur ou une déchèterie (annexe 7) si j'y apporte moi-même l'ancien appareil, soit une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé
- 4  Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale et que le logement est achevé depuis plus de 2 ans
- 5  M'engage à ne pas passer commande ni démarrer les travaux (y compris dépose de l'ancien appareil) avant la réception du courrier de validation du dossier de demande de prime.
- 6  Accepte le principe d'une visite de contrôle à domicile (sur rendez-vous) permettant de constater la présence d'un ancien appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée à foyer ouvert ainsi que la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.
- 7  M'engage à utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en ne brûlant qu'un combustible de qualité (bois sec non traité).
- 8  Consens à ce que les informations recueillies sur le présent formulaire soient utilisées par les agents habilités du Grand Anancy et de l'ASDER dans le cadre du traitement de la demande de prime "Fonds Air Bois".  
La durée de conservation de données est de 72 mois à compter du paiement de la prime si elle est acceptée et de 12 mois dans le cas d'un refus. Conformément au règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et Libertés" modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement aux données personnelles qui vous concernent.  
Vous pouvez exercer vos droits par simple demande par courriel à [donnees.personnelles@grand-anancy.fr](mailto:donnees.personnelles@grand-anancy.fr) ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données du Grand Anancy (Le Grand Anancy, 46 avenue des Iles, BP90270, 74007 ANNECY Cedex)

ATTENTION, SI CETTE CASE N'EST PAS COCHÉE VOTRE DEMANDE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE

Dans le cadre du Fonds Air Bois mis en place par le Grand Anancy, j'accepte d'être recontacté pour témoigner sur ma nouvelle installation de chauffage au bois :  Oui  Non

J'accepte d'être recontacté par le Grand Anancy ou son prestataire pour bénéficier d'informations sur les aides proposées pour la rénovation de mon logement :  Oui  Non

Fait à : ..... le : .....

Signature du bénéficiaire

## VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT

Situation professionnelle  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé  Ouvrier  
 Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité

Âge  18 à 24 ans  25 à 34 ans  35 à 49 ans  50 à 64 ans  65 ans et plus

Nature du logement  Maison avec jardin  Maison sans jardin  Appartement

Surface chauffée du logement ..... m<sup>2</sup>

Période de construction  Avant 1949  1949-1975  1975-1990  1990-2005  Après 2005  Ne sais pas

Depuis combien de temps occupez-vous ce logement ?  Moins de 2 ans  Plus de 2 ans

Occupation du logement?  Propriétaire occupant  Locataire  Occupant à titre gratuit

## VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE

Matériel remplacé  Foyer ouvert  Insert/foyer fermé  Poêle  Cuisinière à bois  Chaudière à bois

Type d'usage de l'ancien matériel  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  Plaisir / agrément

Âge de l'appareil..... Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement.....

À noter que des contrôles aléatoires sont organisés pour vérifier la présence d'un appareil ancien de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'une cheminée à foyer ouvert dans le logement.

Type de combustible  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre

Quantités de bois consommé par an ..... unité .....(1 stère = 1 m<sup>3</sup> de bûches de 1 m - 0,8 m<sup>3</sup> de 50 cm)

Approvisionnement  Personnel/ gratuit  Producteur indépendant  Point de vente non spécialisé  Autre

Si auto approvisionnement, durée moyenne de stockage, séchage avant utilisation: .....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ?  Résineux  Feuillus  Les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque "Rhône Alpes Bois Bûches" RA2B ?  Oui  Non  Ne sait pas

Le ramonage de votre installation est-il fait ?  Par vous même  Par un professionnel

Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ?  1 fois tous les 2 ans  1 fois par an  2 fois par an

Autre: à préciser .....

## VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS

Nouveau matériel  Insert cheminée  Poêle  Poêle de masse  Cuisinière à bois  Poêle hydro  Chaudière

Type de combustible  Bois bûche  Granulés / pellets  Bois de récupération  Autre

Type d'usage du nouveau matériel  Chauffage de base  Chauffage d'appoint  Plaisir/agrément

Quelles sont vos deux motivations principales pour ce changement d'appareil ?

Bénéficier de l'aide financière  Économiser du bois/de l'énergie  Gagner en confort/chaleur

Économiser de l'argent  Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement)  Autre

## COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE AIDE ?

Presse locale  Panneaux publicitaires  Radio  Bouche à oreille  Mairie (site internet)  Publicité sur le web

Notaire Foire/événement  Mon installateur  Ramoneur  Réseaux sociaux  Réunion d'information

Porte-à-porte  Autre .....

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse principale : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... E-mail : .....

FONDS AIR BOIS ASDER  
Maison des énergies  
124 rue du bon vent  
BP 99499  
73094 Chambéry cedex 9

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Objet :** Demande de versement de la prime Fonds Air Bois

Madame la Présidente du Grand Anancy,

Je vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des pièces nécessaires au versement de ma prime dans le cadre du fonds air bois :

- la présente lettre de demande de versement de la prime
- la copie de la facture acquittée mentionnant la marque, la référence et la classe flamme verte du matériel installé
- la photo de la nouvelle installation, photo prise en plan large permettant de situer l'appareil dans la pièce dans laquelle il est installé (sol et plafond visibles avec environ 3 mètres de part et d'autre de l'appareil). Certains éléments du bâti (portes, fenêtres, escalier, radiateurs, luminaires, ...) doivent si possible être visibles sur la photo.
- l'attestation d'élimination de l'ancien appareil « Cerfa 14012-01 » (annexe 6) fournie par l'installateur s'il a repris l'ancien équipement OU un certificat de destruction de l'ancien appareil (annexe 7) si dépôt chez un recycleur ou dans une déchèterie privée OU une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé
- mon relevé d'identité bancaire

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

## PARTIE 1 - À REMPLIR PAR LE PARTICULIER

Je soussigné(e) nom et prénom : .....

Domicilé à : .....

Certifie avoir déposé auprès d'une déchèterie ou d'un recycleur mon ancien appareil de chauffage de marque :

Lieu de dépôt : .....

Fait à : .....

Le : .....

Signature du déposant

## PARTIE 2 - À REMPLIR PAR LE SITE DE DÉPÔT

Je soussigné(e) nom et prénom : .....

Représentant la société : .....

Numéro de SIREN : .....

Adresse : .....

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné en partie A et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à : .....

Le : .....

Signature (avec nom et qualité du signataire et cachet)

- DÉCHÈTERIE DES PROFESSIONNELS DU LAC  
10 route de la Salle à Cran-Gevrier - Annecy  
Tél. 04 50 57 33 86
  
- TRIGÉNIUM  
10 route de Vovray à Annecy  
Tél. 04 50 51 12 18
  
- SITA VIGNIER  
Parc de Calvi  
450 route de l'Artisanat à Poisy  
Tél. 04 50 57 20 25
  
- VIGNIER  
1450 route des Aulnes à Villaz  
Tél. 04 50 01 21 00
  
- VÉOLIA ONYX ARA  
Rue Benoît Perret à Albens  
Tél. 04 79 63 09 90
  
- ÉTABLISSEMENT MARCEL DURET  
350 rue de la Glière de Thermesay à Marlens  
Tél. 04 50 32 51 98
  
- EXCOFFIER RECYCLAGE  
Rue de la gare à Groisy  
Tél. 04 50 68 03 71

GRAND ANNECY  
46 avenue des îles  
BP 90270  
74007 ANNECY CEDEX